

08

MINISTÈRE DU BUDGET, DES **COMPTES PUBLICS** ET DE LA **FONCTION** **PUBLIQUE**

Rapport d'activité





FAIRE BOUGER LES LIGNES DANS UN ENVIRONNEMENT INCERTAIN

Comment évoquer 2008 sans évoquer le séisme qui a frappé l'économie internationale à l'automne ? 2008 restera dans les annales comme une année exceptionnelle à tous points de vue en matière économique et financière. Responsable de l'élaboration des lois de finances, le Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique n'échappe pas à ce constat. Tous ensemble, avec les agents du Ministère, nous avons accompli un travail énorme au bénéfice des Français.

La crise économique a exigé une grande réactivité de la part de tous, pour tenir compte de son impact et mettre immédiatement en place les mesures indispensables à la juguler. Cela s'est traduit par l'adoption de la loi de finances rectificative pour le financement de l'économie en octobre et par la prise en compte des nouvelles hypothèses macroéconomiques. Le collectif budgétaire pour 2008 répondait lui aussi à l'urgence de la situation : il constituait le support de la mise en œuvre du volet fiscal du plan de relance, avec la double ambition de maintenir le cap de la maîtrise de la dépense et de poursuivre la rénovation des relations entre l'administration fiscale et les contribuables.

Parce que, au-delà de la crise et de ses conséquences, la réforme est plus que jamais nécessaire. Réforme de l'État au travers de la révision générale des politiques publiques, ambitieuse rénovation de la Fonction publique, réorganisation de l'administration pour mettre en place un guichet fiscal unique, lutte contre la fraude et ses multiples formes, meilleur service rendu aux entreprises fragilisées... nombreux sont les chantiers qui ont progressé fortement en 2008. De tels progrès n'ont pu être possibles que grâce à la mobilisation exemplaire du Ministère, de ses agents, de tous ceux qui dans ses directions et services ont participé à l'effort, ont contribué à bouger les lignes pour mieux préparer l'avenir. C'est de cet engagement que ce rapport entend témoigner.

Éric WOERTH
Ministre du Budget, des Comptes publics
et de la Fonction publique



**Un secrétaire
d'État est placé
auprès d'Éric Woerth**

André Santini
Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique

4

Faits marquants et chiffres clés 2008
Organisation et budget du Ministère

8

Focus :
la RGPP en 2008

10

Programme
Stratégie des finances publiques
et modernisation de l'État

16

Programme
Gestion fiscale et financière de l'État
et du secteur public local

24

Programme
Facilitation et sécurisation des échanges

28

Programme
Fonction publique

32

Programme
Conduite et pilotage des politiques
économique et financière

Guichet fiscal unique/p.16 **Fraude/p.35** Télédéclaration/p.18
Modernisation de l'État/p.13 Chorus/p.12 **RGPP/p.8**
Contrefaçon/p.24 Comptes de l'État p.18 **Dédouanement/p.24**
Budget/p.10 Pensions p.22 **Fonction publique/p.28**

2008 FAITS MARQUANTS

2^e réunion du Conseil de modernisation des politiques publiques

4 avril Le processus de Révision générale des politiques publiques (RGPP) continue avec la tenue d'un deuxième Conseil de modernisation des politiques publiques. Le 4 avril, celui-ci approuve une nouvelle série de réformes de l'État, au rang desquelles figure la modernisation du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique. Il prend acte de la création d'une nouvelle Direction générale des finances publiques (DGFIP), résultant de la fusion de la Direction générale des impôts (DGI) et de la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP). À cette date, la nouvelle administration centrale unique est opérationnelle; les deux réseaux seront progressivement rassemblés pour aboutir à la généralisation des directions départementales uniques et des guichets fiscaux unifiés d'ici à 2012.



Jean-Ludovic Silicani (à gauche) avec Éric Woerth et André Santini.

LIVRE BLANC SUR L'AVENIR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le 17 avril, Jean-Ludovic Silicani remet à Éric Woerth et André Santini le Livre blanc sur l'avenir de la Fonction publique. Aboutissement d'un débat national de 6 mois sur les valeurs, les missions et les métiers de la Fonction publique, ce rapport constitue la base de travail sur laquelle peuvent s'engager la concertation et la négociation sur les évolutions à venir.

Projet de loi de finances 2009 et programmation des finances publiques 2009-2012

26 septembre Éric Woerth présente avec Christine Lagarde le projet de loi de finances pour 2009. Ce budget, construit dans un contexte difficile, met en œuvre un effort important de maîtrise des dépenses et prévoit un déficit de 52,1 milliards d'euros. Son volet fiscal s'organise autour de 3 priorités: la compétitivité de l'économie, l'équité de la fiscalité et le développement durable. Le PLF 2009 est le premier à s'intégrer dans le cadre d'une programmation triennale des dépenses de l'État.

Accords de Bercy sur le renouveau du dialogue social

2 juin Six organisations syndicales signent le premier accord sur le dialogue social et son organisation au sein de la Fonction publique négocié depuis sa fondation en 1946. Il va notamment se concrétiser par une organisation des élections le même jour, dans l'ensemble de la fonction publique, tous les 4 ans.

1^{er} point d'étape RGPP

3 décembre Un an et demi après le lancement de la RGPP en juillet 2007, Éric Woerth présente un premier point d'étape sur la mise en œuvre des 374 mesures prises dans ce cadre: à ce jour, 85 % d'entre elles avancent conformément au calendrier fixé.

DEUXIÈME CERTIFICATION DES COMPTES DE L'ÉTAT

Le 21 mai, la Cour des Comptes décide, pour la deuxième fois, de certifier les comptes de l'État. Elle prend acte des "efforts considérables" accomplis par l'administration pour mettre en œuvre la réforme comptable. Ces progrès se traduisent par la baisse du nombre des réserves dont la Cour assortit la certification des comptes 2007: 12 réserves, dont 9 substantielles, au lieu de 13 substantielles l'année précédente.



7,4 millions de contribuables ont fait le choix, en 2008, de recourir à Internet pour effectuer leur déclaration de revenus.

x2

Preuve d'une tendance forte, le nombre de contribuables télédéclarants a doublé par rapport à ce qu'il était en 2005.

374

mesures de modernisation ont été décidées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), dont le Ministre est le rapporteur général.

12

sites de préfiguration des services des impôts des particuliers (SIP) ont été mis en place en 2008. Les SIP reprennent les activités d'assiette des centres des impôts et celles de recouvrement des trésoreries. 250 seront déployés en 2009. L'objectif est d'en installer 750 en 2011.

CHIFFRES CLÉS

Budget, fiscalité, secteur public local, modernisation, service public... l'action du Ministère concerne directement chaque Français. Quelques chiffres.

2009

Pour la première fois, en 2008, a été élaborée une loi de programmation des finances publiques sur 3 ans: portant sur la période 2009-2012, cette loi contient un budget pluriannuel pour 2009-2011 qui servira de cadre aux lois de finances votées par le Parlement.

2012



45 000
CONSULTATIONS
PAR SEMAINE:
C'EST LE PREMIER
BILAN DE LA
NOUVELLE BOURSE
INTERMINISTÉRIELLE
DE L'EMPLOI PUBLIC.

178,1

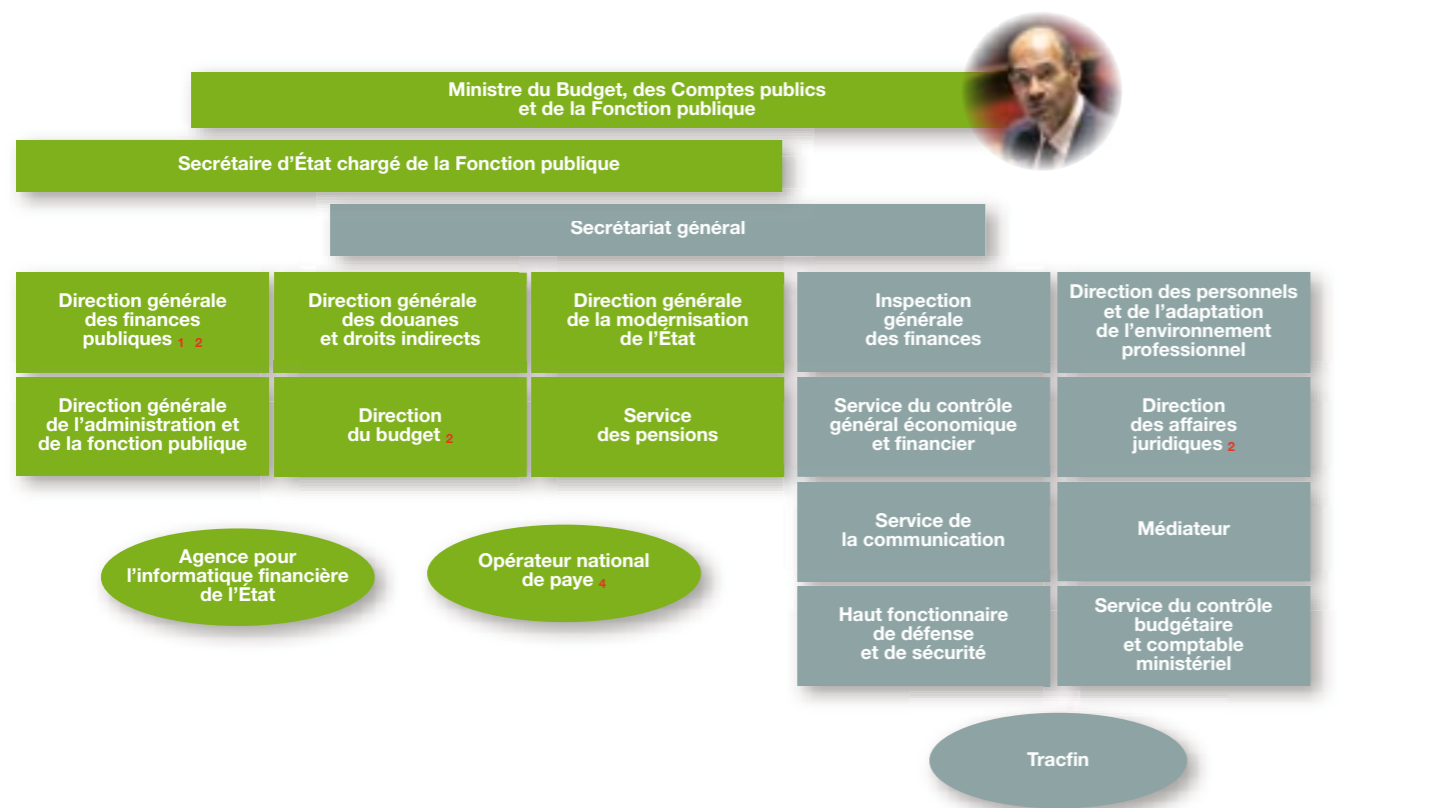
milliards d'euros ont été recouverts au titre de la TVA en 2008 (dont 157,5 milliards par la DGFIP et 20,6 milliards par la DGDDI).

66

tonnes de drogue ont été saisies en un an par les agents de la Douane sur le territoire national: 56,5 tonnes de cannabis, 4,5 tonnes de cocaïne, 3,5 tonnes de khat et 542 kg d'héroïne.

Le Ministère/ORGANISATION

janvier 2009



Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

Direction de la Sécurité sociale

1 Au sein de la DGFIP, la direction de la législation fiscale est placée sous l'autorité du ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et mise à disposition du ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique pour la préparation des lois de finances.

2 Autorité conjointe avec le ministre auprès du Premier ministre, chargé de la mise en œuvre du Plan de relance.

3 Autorité conjointe avec le ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville et le ministre de la Santé et des Sports.

4 Service à compétence nationale sous l'autorité conjointe de la direction générale de l'administration et de la fonction publique et de la direction générale des finances publiques.

○ Service à compétence nationale.

■ Services communs aux ministères de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, et du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.

D'importantes mesures ont modifié le paysage de l'administration centrale du Ministère.

Particulièrement emblématique des chantiers de réorganisation engagés dans le cadre de la RGPP, la **direction générale des finances publiques (DGFIP)** a été créée en avril 2008, par fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique.

La **direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFF)** fait désormais partie intégrante du ministère, permettant une stratégie mieux coordonnée des moyens financiers et humains de la fonction publique.

Une **délégation nationale à la lutte contre la fraude (DLNF)** a été créée ; elle est notamment chargée de veiller à l'efficacité et à la coordination des actions conduites en matière de lutte contre la fraude menées par les différents services de l'État et entre ces services et les organismes de protection sociale.

Créé en mars 2009, le **service des achats de l'État** est chargé de définir et mettre en œuvre la politique des achats courants des services de l'État.

Avant la création, en 2009, du **service des retraites de l'État**, nouvel opérateur du régime de retraite et d'invalidité des fonctionnaires de l'État (service à compétence nationale rattaché à la DGFIP), l'ex-service des pensions s'était réorganisé en 2008, notamment pour adapter ses structures à la mise en œuvre du droit à l'information sur les retraites (Compte Individuel Retraite).

À signaler encore les réorganisations internes de la direction générale de la modernisation de l'État (DGME) pour s'adapter au nouveau cadre de la RGPP, de la direction du Budget (réforme du contrôle budgétaire) et de l'agence pour l'informatique financière de l'État (déploiement de Chorus).

Prévue par la loi de modernisation de l'économie, une ordonnance de janvier 2009 a créé l'**autorité des normes comptables**, par fusion du conseil national de la comptabilité et du comité de la réglementation comptable ; cette autorité fixe les règles de comptabilité privée.



Budget 2008 du Ministère

LOI DE FINANCES INITIALE 2008

Budget général en millions d'euros

	Autorisations d'engagement*	Crédits de paiement**	Plafond d'emploi autorisé en ETPT ***
Mission "Gestion des finances publiques et des ressources humaines"	11 661	11 222	150 780
Prog. Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	8 491	8 312	126 689
Prog. Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État	411	280	830
Prog. Conduite et pilotage des politiques économique et financière	1 006	870	5 405
Prog. Facilitation et sécurisation des échanges	1 529	1 538	17 856
Prog. Fonction publique	224	222	/
Mission "Remboursements et dégrèvements"	83 217	83 217	
Prog. Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	67 187	67 187	/
Prog. Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	16 030	16 030	/
Mission interministérielle "Régimes sociaux et de retraite" (Prog. MBCPFP)			
Prog. Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers	1 074	1 074	
Total	95 952	95 513	150 780

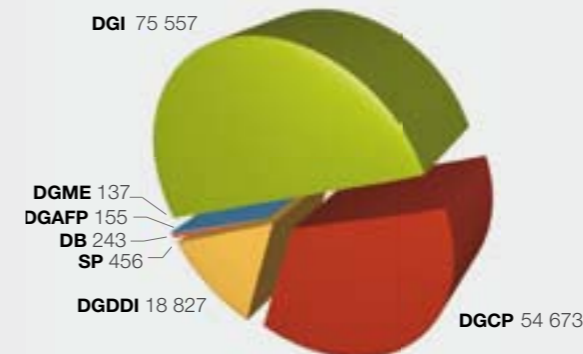
* Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des engagements juridiques de dépenses pouvant être contractés.

** Les crédits de paiements constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année au titre des engagements contractés.

*** ETPT : équivalent temps plein travaillé.

150 344 AGENTS

travaillent pour le Ministère au 1^{er} janvier 2008 (hors services communs), dont :



59,4% de femmes et 40,6% d'hommes

45,7 ans

c'est l'âge moyen des effectifs du Ministère

5 305 agents

Services communs MBCPFP-MEIE

Source : Bilan social 2007

Services déconcentrés : réforme en cours.

Dans le cadre de la RGPP, une réforme d'ampleur de l'administration territoriale de l'État a été engagée. Le niveau régional de l'administration de l'État devient ainsi le niveau de droit commun pour piloter les politiques publiques avec des périmètres de compétence correspondant globalement aux missions des ministères. L'échelon départemental est pour sa part réorganisé en fonction des besoins des citoyens sur le territoire. Les principes de cette réforme ont été fixés en 2008 par des circulaires du Premier ministre, notamment celle du 31 décembre.

Le Ministère est concerné par cette réforme, puisque seront créées progressivement à partir de 2009, les directions régionales et départementales des finances publiques, par fusion des actuelles trésoreries générales et directions des services fiscaux. Ainsi, après la mise en place en 2008 de la direction générale des finances publiques (DGFIP), cette nouvelle étape permet d'unifier sur l'ensemble du territoire les services déconcentrés de cette direction.

La direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) conserve son organisation en directions interrégionales et régionales.

LE MINISTÈRE DANS LA RGPP EN 2008

Chargé de la modernisation de l'État, le Ministère est placé au cœur de la démarche de révision générale des politiques publiques (RGPP) qui constitue, depuis l'été 2007, le levier privilégié de la réforme de l'État. 2008, année charnière, marque à la fois la finalisation de la feuille de route des ministères, mais aussi l'entrée dans la phase opérationnelle.

Animer et appuyer la démarche RGPP

Le Ministre est le rapporteur général de la RGPP. C'est lui qui a présenté le 3 décembre 2008 le premier rapport d'étape rendant compte de la mise en œuvre effective des 374 mesures décidées en Conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP) des 12 décembre 2007, 4 avril et 11 juin 2008.

Il participe aussi, à ce titre, aux réunions du comité de suivi de la RGPP qui, sous la coprésidence du Secrétaire général de la Présidence de la République et du directeur du cabinet du Premier ministre, examine l'application des mesures ministère par ministère, en présence du ministre concerné. Le comité de suivi s'appuie sur trois directions du Ministère. La Direction générale de la modernisation de l'État (DGME) est chargée du pilotage opérationnel et de l'accompagnement des ministères. La Direction du Budget (DB) intègre la vision de l'impact financier des réformes. La Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) assure, elle, le suivi des chantiers RH.

Piloter des mesures à caractère transversal

Confiées aux trois Directions en charge du dispositif d'appui interministériel à la RGPP, une vingtaine de mesures ont vocation à irriguer l'ensemble du processus de modernisation et concernent de ce fait tous les ministères. La DB est ainsi chargée des mesures visant à réformer la gouvernance budgétaire, à travers notamment l'adoption d'un budget pluriannuel de l'État ou la mise en œuvre de nouvelles règles d'adoption et modalités d'évaluation des dépenses fiscales.

La DGAFP porte les mesures ciblées sur la modernisation de la gestion des ressources humaines de la fonction publique, dans le droit fil des propositions issues du Livre blanc sur l'avenir de la fonction publique. Le transfert au Ministère de la DGAFP a d'ailleurs figuré parmi les premières mesures de la RGPP, décidées dès 2007.

La DGME assure quant à elle le pilotage d'un ensemble de mesures à vocation interministérielle, visant à la fois à réduire "l'impôt papier" par la simplification des procédures et à améliorer le service d'accueil rendu aux usagers de l'administration.

Le rôle transversal du Ministère s'exprime également à travers deux mesures propres à la coordination de la lutte contre les fraudes fiscales, sociales et le travail illégal.

SUR 374 MESURES RGPP, 43 SONT DU RESSORT DU MINISTÈRE :

10 sont des mesures de modernisation propres à son administration ;

22 ont un caractère transversal (pilotage budgétaire, GRH, simplifications administratives, modernisation de l'accueil, lutte contre les fraudes) ;

11 portent sur la rationalisation des fonctions support de l'État.



Élément structurant de la politique gouvernementale, la RGPP irradie l'action du Ministère sous toutes ses facettes. Au fil des pages, vous en saurez davantage sur la RGPP et sa mise en œuvre dans de nombreux domaines concernant directement la vie quotidienne des Français.

Rationaliser les fonctions support de l'État

Chargé de conduire certaines mesures visant à rationaliser les fonctions support, le Ministère s'attache à diminuer leur coût de gestion tout en renforçant la qualité de service interne à l'État, en fiabilisant les processus, en réduisant les risques d'erreur et en offrant de nouveaux services aux administrations gestionnaires.

Ces mesures se répartissent entre les quatre chantiers suivants :

- la création d'un service des achats de l'État, visant à coordonner les stratégies, les outils et les méthodes en matière d'achats courants ;
- la professionnalisation et l'unification de la fonction immobilière de l'État, menée sous l'égide de France Domaine (DGFIP) ;
- la modernisation de la chaîne des pensions de l'État, autour d'une organisation plus efficace, tournée vers la satisfaction des besoins des actifs et des retraités ;
- le déploiement progressif d'un opérateur national pour la paye des fonctionnaires, fondé sur une application nationale unique et une organisation administrative adaptée.

Moderniser le Ministère lui-même

Les mesures RGPP propres au Ministère s'inscrivent dans le prolongement de démarches déjà engagées dans le sens de plus d'efficacité, de performance et de service rendu à l'utilisateur. Par exemple, la généralisation de l'application Tél@ctes, permettant la dématérialisation des échanges d'actes entre les notaires et les services de la DGFIP, constitue un nouveau développement des téléprocédures, après la télédéclaration ou le paiement dématérialisé des impôts.

La RGPP du MBCFPF intègre de nouvelles réformes, parfois emblématiques, comme la mise en place de la DGFIP et de son réseau unifié. La démarche d'unification des réseaux DGI-DGCP ouvrira la voie à la mise en place du guichet fiscal unique, qui évitera à l'utilisateur une double démarche. La RGPP, c'est aussi la réforme des opérations de dédouanement, qui va permettre de donner une nouvelle impulsion à ce volet important de l'activité de la DGDDI. Le pilotage de ces mesures internes au Ministère est assuré par un comité de pilotage présidé par le Secrétaire général et composé des Directeurs concernés par les mesures, soit au titre de l'appui transversal (DGME-DB-DGAFP), soit au titre de la mise en œuvre opérationnelle. Depuis son installation le 21 mai 2008, il s'est réuni cinq fois, ce mode de pilotage contribuant au bilan positif tiré en fin d'année 2008. Le premier rapport d'étape sur la mise en œuvre de la RGPP, publié le 3 décembre 2008, apprécie, sous la forme de feux tricolores, l'avancement des mesures : 80 % de celles qui concernent directement le Ministère étaient assorties d'un feu vert.

La RGPP en ligne

Accessible via les intranets ministériels, l'espace "La RGPP dans nos ministères" – créé par le Secrétariat général avec l'aide du SIRCOM et de la DPAEP – permet un accès ciblé sur les mesures qui concernent directement le Ministère. Il précise leur contenu et suit leur mise en œuvre, offrant ainsi aux agents une information synthétique régulièrement actualisée.

● ● Pour en savoir plus
www.rgpp.gouv.fr



Modernisation des politiques publiques
Paris - 4 avril 2008

STRATÉGIE DES FINANCES PUBLIQUES ET MODERNISATION DE L'ÉTAT

Le Ministère conçoit pour l'exécutif une politique des finances publiques soucieuse de la performance publique. Ses équipes participent à l'élaboration du budget de l'État et au suivi de son exécution, et concourent à la modernisation de l'État à travers un appui méthodologique, un accompagnement des ministères et l'animation des travaux interministériels.

Acteurs du programme

DB – Direction du Budget
DGME – Direction générale de la modernisation de l'État
AIFE – Agence pour l'informatique financière de l'État
ONP – Opérateur national de paye



Documents budgétaires:

73 %
de parlementaires satisfaits

Près de 3 parlementaires sur 4 se sont déclarés satisfaits de la qualité des documents budgétaires – projets annuels de performances (PAP) 2009 et rapports annuels de performances (RAP) 2007 – qui leur ont été fournis dans le cadre des débats sur le PLF 2009. C'est le résultat d'une enquête réalisée par un institut de sondages indépendant pour le compte de la Direction du Budget. Parmi les améliorations apportées à ces documents, des détails supplémentaires sur les opérateurs de l'État et leurs budgets.

Programmation budgétaire sur 3 ans, une première

La révision constitutionnelle votée le 23 juillet 2008 prévoit l'institution de lois de programmation définissant les orientations pluriannuelles des finances publiques – État, Sécurité sociale et collectivités territoriales – qui doivent s'inscrire dans un objectif d'équilibre des comptes des administrations publiques. Préparée en 2008 et promulguée le 9 février 2009, la première de ces lois porte sur la période 2009-2012 et contient la programmation triennale (2009-2011) des dépenses de l'État par politique publique (mission), laquelle s'appuie sur les décisions de la révision générale

des politiques publiques (RGPP). Pour la première fois, réforme de l'État et programmation budgétaire ont ainsi été pensées ensemble. Ce budget pluriannuel 2009-2011 sert de cadre aux projets de loi de finances annuels, qui restent votés chaque année par le Parlement. Cette innovation a logiquement modifié en profondeur la phase de préparation budgétaire, qui a donc porté sur 3 années et non plus sur une seule. À l'issue des conférences de budgétisation, une lettre-plafond a été envoyée en juillet 2008 à chaque ministre, lettre qui détaille les plafonds de crédits arrêtés pour 2009-2011. La procédure de préparation du projet de loi de finances 2010 sera ainsi allégée puisqu'elle se fera dans la limite de plafonds par mission déjà fixés.

Un effort budgétaire exceptionnel pour combattre la crise

Pour juguler la crise économique et financière, l'État a décidé un effort exceptionnel, sous la forme d'un plan de soutien au financement de l'économie, mis en œuvre au second semestre, puis du plan de relance annoncé fin décembre. Ces plans se sont accompagnés de mesures budgétaires "ciblées, prises en temps voulu et temporaires", en cohérence avec les préconisations de l'Union européenne.

Ce contexte a nécessité d'apporter des ajustements à la loi de finances pour 2008, d'abord en octobre pour assurer le bon fonctionnement du secteur bancaire et protéger l'épargne des Français (loi de finances rectificative pour le financement de l'économie) puis, à la fin de l'année, pour prendre en compte les nouvelles hypothèses macroéconomiques et le volet fiscal du plan de relance, au travers de la traditionnelle loi de finances rectificative.

Le budget 2009, approuvé par le Parlement fin décembre 2008, a lui aussi intégré les hypothèses révisées ainsi que l'ensemble des mesures fiscales du plan de relance. Il a été ajusté avec la loi de finances rectificative pour 2009 portant plan de relance de l'économie (volet dépenses).

La mise en œuvre du plan de relance fait l'objet d'un mode de gouvernance particulier: tous les crédits ouverts à ce titre relèvent d'une nouvelle mission créée pour deux ans, composée de trois programmes budgétaires correspondant chacun à l'un des volets du plan.

LOLF: la boucle est bouclée

La LOLF (loi organique relative aux lois de finances) vise à développer la performance de la dépense budgétaire en donnant au législateur plus de visibilité sur son efficacité. Pour ce faire, elle prévoit que, en année N, les parlementaires disposent, au moment de voter le budget de l'année N+1, des résultats observés sur l'année N-1. 2008 aura été la première année à bénéficier du "chaînage vertueux" inscrit à l'article 41 de la LOLF: le Parlement a d'abord examiné la loi de règlement des comptes et le rapport de gestion 2007, avant de l'exploiter pour l'examen du PLF 2009.

À noter aussi le transfert en 2008 à la Direction du Budget de missions relevant de la modernisation de la gestion publique, jusqu'alors du ressort de la DGME (élaboration de référentiels ministériels, accompagnement des ministères).

Dépenses fiscales et niches sociales: nouvelle gouvernance

Le recours aux dépenses fiscales (qui se traduisent par une perte de recettes fiscales et un allègement de la charge fiscale) et aux niches sociales (perte de recettes pour la Sécurité sociale) est désormais encadré avec la mise en place d'une règle de compensation systématique des nouvelles mesures.

Pour améliorer l'information du Parlement, est aussi défini chaque année un objectif de coût de ces niches fiscales et sociales, ainsi qu'un bilan des dispositifs créés, modifiés ou supprimés.



Animer la communauté des acteurs des finances

À neuf reprises au cours de l'année, le Collège des directeurs des affaires financières de l'État a réuni autour du directeur du Budget les responsables financiers des ministères. L'occasion de diffuser les principes du nouveau cadre budgétaire et comptable et d'échanger sur les bonnes pratiques. Depuis janvier 2008, la Direction du Budget anime deux nouvelles communautés financières : celle des responsables de programme (premier Forum le 7 novembre) et celle des contrôleurs de gestion des programmes (réunions plénières les 12 juin et 6 novembre).

Référentiel de comptabilité budgétaire, tome I

Au cours de l'année, la Direction du Budget a mis au point le premier tome d'un référentiel de comptabilité budgétaire. L'objectif ? Donner une présentation cohérente à des règles dispersées dans des textes de nature très différente :

loi organique, loi de finances, décrets, circulaires... Ce premier tome, mis en ligne sur www.performance-publique.gouv.fr, sera complété par un deuxième déclinant son contenu au niveau opérationnel.

Contrôle budgétaire : pilotage et expérimentation

Au 1^{er} janvier, les effectifs des services de contrôle budgétaire centraux de chaque ministère ont été transférés à la Direction du Budget. Ce transfert clarifie le rôle du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique vis-à-vis des autres ministères en lui rattachant la mission Contrôle dans ses aspects "métier" et "moyens". Autre nouveauté de l'année : l'expérimentation menée par la mission de préfiguration de la réforme du contrôle budgétaire (créée en février 2008) pour le ministère de la Culture et de la Communication. Cette expérimentation, décidée dans le cadre de la RGPP, préfigure la façon dont un dispositif rénové de contrôle interne budgétaire peut être défini et mis en place au sein d'un ministère.



Le tableau de bord des finances publiques

À l'occasion du projet de loi de finances 2009, la Direction du Budget a lancé un nouvel outil pédagogique, le "tableau de bord des finances publiques". Régulièrement mis à jour, il présente, en quelques clics sur www.performance-publique.gouv.fr, les données les plus significatives des administrations publiques en France : l'État, la Sécurité sociale et les administrations locales.



Changer de nom en un clic!

Chaque année, plus de 400 000 personnes changent de nom d'usage, suite à un mariage, un divorce... Avec l'obligation de prévenir chaque organisme public, par courrier, téléphone ou en se déplaçant. Depuis quelques mois, avec Mon.service-public.fr, place à la simplicité : l'utilisateur peut en quelques clics informer simultanément plusieurs services publics de son changement d'état civil sans envoyer de justificatifs.

Chorus à l'heure du déploiement

Le projet Chorus a vocation à doter tous les gestionnaires et comptables de l'État d'un système d'information commun, offrant des options de gestion étendues. La phase expérimentale a été initiée, comme prévu, en juillet 2008 ; elle a concerné une centaine d'utilisateurs dans trois ministères. Le process continue en 2009, avant un déploiement généralisé de la solution en 2010. Pour s'adapter aux enjeux de Chorus, l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) a revu son organisation et mené à son terme sa démarche qualité, qui a débouché sur la certification ISO 9001:2000 pour l'ensemble de ses activités.



MODERNISATION LES PRIORITÉS SELON LES FRANÇAIS

Quels sont les événements de vie qui génèrent les démarches les plus compliquées aux yeux des Français ?

(étude BVA pour DGME, 2008)

Particuliers
des événements douloureux : handicap, chômage, décès d'un proche...



Entreprises
des événements ponctuels ne survenant souvent qu'une fois : création de l'entreprise, construction de locaux, cession, mise aux normes environnementales...



Collectivités
gestion des contentieux avec la préfecture et démarches courantes : demande de subventions auprès de l'État, établissement de papiers d'identité, gestion des autorisations d'urbanisme...



Une nouvelle organisation pour la DGME

La modernisation de l'État vise à rendre un meilleur service public au meilleur coût, dans l'intérêt commun des usagers, des contribuables et des agents. La RGPP, décidée par le nouveau Gouvernement à l'été 2007, oriente et donne des priorités aux actions de modernisation des administrations, que la DGME coordonne au niveau interministériel. Pour s'adapter à ce nouveau cadre, la DGME s'est réorganisée autour de trois fonctions principales : l'innovation pour imaginer le service public de demain, le conseil auprès des ministères pour réussir les transformations, le pilotage de projets interministériels structurants (e-administration, simplification, amélioration de l'accueil...).

Imaginer le service public de demain

Pour améliorer les services aux usagers (particuliers, entreprises, collectivités territoriales et associations), la DGME a mesuré leurs attentes via des études quantitatives inédites, commandées à l'institut BVA, prenant la logique "usagers" comme parti pris (voir ci-dessus). À partir d'une liste d'événements de vie générant des démarches administratives, il s'agissait d'évaluer le niveau de facilité/complexité ressentie par les usagers, de mesurer les priorités parmi leurs attentes et d'identifier des axes d'amélioration. Ce travail a été enrichi d'apports plus qualitatifs produits notamment par des focus groupes et par des ateliers thématiques organisés lors des journées "Ensemble simplifions" des 6 octobre et 18 décembre. Pour un résultat prometteur : au total, plus de 30 pistes intéressantes ont été identifiées et expertisées.

380 mesures qui redessinent le service public

Au cours de l'année 2008, l'équipe d'appui RGPP (Direction du Budget, DGME et Direction générale de l'administration et de la fonction publique) a animé le processus qui a abouti, au cours des trois conseils de modernisation des politiques publiques – 12 décembre 2007, 4 avril et 11 juin 2008 – à près de 380 décisions.

Dans la phase d'audits, la Direction du Budget a établi des diagnostics, formulé des propositions de réformes et apporté aux équipes d'audits son expertise et sa vision des politiques publiques passées en revue. Depuis le CMPP de juin 2008, la RGPP est entrée dans la phase de mise en œuvre des mesures décidées, dont la DGME assure la coordination interministérielle. Parmi ces mesures qui dessinent l'État de demain, figurent quelques projets emblématiques comme la création de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), la fusion de l'ANPE et des Assédic, la réforme de l'État territorial, la mise en place des agences régionales de santé... Les décisions de la RGPP vont générer dès 2009 un gain de 30600 "équivalents temps plein" et permettront de réaliser 7,7 milliards d'euros d'économies d'ici à 2011.

RGPP: pilotage et mise en œuvre des transformations

La mise en œuvre des décisions prises en CMPP fait l'objet d'un pilotage rigoureux: dans chaque ministère, un comité de pilotage ministériel, sous la responsabilité du secrétaire général,

coordonne l'application des décisions, anime l'équipe des chefs de projet et examine l'avancement de chaque mesure en présence de l'équipe d'appui interministérielle. Trente-six comités de pilotage ministériels se sont tenus en 2008 dans la quasi-totalité des ministères. Le 3 décembre, Éric Woerth a remis le premier rapport sur l'état d'avancement de la RGPP au Président de la République. Le bilan est satisfaisant: 70 % des mesures sont déjà en voie de réalisation et 85 % sont bien avancées. La DGME a conseillé les ministères dans la mise en œuvre de leur transformation (40 missions réalisées), parfois avec l'appui de consultants externes.

La marche en avant de l'administration électronique

Permettre aux usagers d'effectuer l'ensemble de leurs démarches administratives en ligne en toute confiance, via un compte unique sécurisé: c'est la solution inédite proposée depuis le 15 décembre par Mon.service-public.fr, accessible depuis le portail www.service-public.fr. Une fois leur compte créé, les internautes disposent d'un espace confidentiel de stockage leur permettant d'enregistrer une fois pour toutes les données usuelles et donc de simplifier la saisie des formulaires en ligne. Ils peuvent aussi conserver les pièces justificatives échangées avec l'administration, suivre l'avancement de leur dossier et gérer de façon individualisée leurs relations avec les partenaires du site: Caisses d'allocation familiales, Assurance maladie, URSSAF, ANPE, Assédic, Mutualité sociale agricole...



Placé sous la présidence du Président de la République, le Conseil de modernisation des politiques publiques s'est réuni à deux reprises en 2008. C'est lui qui fixe les grandes orientations de la RGPP et définit les étapes de la réforme.

Simplification: objectif - 25 %

D'initiative européenne, le programme MRCA (Mesure et réduction de la charge administrative) a été conçu pour alléger les contraintes administratives qui pèsent sur les entreprises. Le Gouvernement s'est engagé à réduire d'un quart, d'ici à la fin 2011, la charge générée par les 1 000 formalités les plus lourdes ou les plus irritantes pour les entreprises. Ce programme a débouché sur 130 plans d'action: un tiers de ces plans ont déjà produit les effets attendus.

Coup d'accélérateur pour Marianne

Pour amplifier l'effort engagé par les administrations en matière d'accueil des usagers, le CMPP du 12 décembre 2007 a décidé que le référentiel Marianne devrait être appliqué dans tous les services de l'État avant la fin 2010. Ce chantier a débuté en 2008, avec à l'appui un dispositif d'accompagnement des ministères proposé par la DGME, pilote interministériel du projet, et des enquêtes mystère pour mesurer sur le terrain le respect des 19 engagements pris.

Premier exercice plein pour l'ONP

Créé en mai 2007, l'Opérateur national de paye (ONP) a structuré son organisation autour de quatre pôles et assuré la production du "Livre blanc de la paye", un document inédit qui réunit les règles et modalités de calcul de la paye des agents de la fonction publique d'État. En 2008, la procédure de dialogue compétitif pour l'acquisition d'un nouveau progiciel de paye a été lancée; elle débouchera sur le choix d'un prestataire au cours du premier semestre 2009. Enfin, l'ONP a engagé, avec les ministères, les réflexions et les premiers travaux de réorganisation nécessaires à la qualité et à la productivité de la chaîne RH-paye rénovée.

● ● Pour en savoir plus

www.performance-publique.gouv.fr
www.rgpp.gouv.fr
www.modernisation.gouv.fr
www.service-public.fr



Télédéclaration de revenus, démarches administratives... le Ministère densifie progressivement l'offre de services de l'administration en ligne.

GESTION FISCALE ET FINANCIÈRE DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Acteurs du programme

DGDDI – Direction générale des douanes et droits indirects
 DGFIP – Direction générale des finances publiques
 SP – Service des pensions

En charge de l'assiette, du recouvrement et du contrôle des impôts et des taxes, le Ministère assume aussi le paiement des dépenses publiques et la tenue des comptes publics. Avec un triple objectif : promouvoir le civisme fiscal et décourager la fraude, assurer la transparence des comptes publics, améliorer la qualité du service rendu aux usagers et aux partenaires de l'État et des collectivités locales.

DGFIP, l'heure de la mise en place effective

La création, par un décret du 3 avril 2008, de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) a été présentée officiellement par le Président de la République le 4 avril au cours de la deuxième réunion du Conseil de modernisation des politiques publiques. Quatre mois plus tard, l'administration centrale unifiée était en place : plus de 3000 agents ont été regroupés ; un organigramme complet est installé ; la direction est organisée autour de deux pôles métiers (fiscalité et gestion publique) et d'un pôle transversal (personnel-budget-informatique), auxquels s'ajoutent la direction de la législation fiscale et le service France Domaine.

Le déploiement du guichet fiscal unifié

Dans chaque commune où existe un centre des impôts (CDI) sera implanté à terme un service des impôts des particuliers (SIP) qui reprendra les activités d'assiette du CDI et les activités de recouvrement de la trésorerie ; il constituera pour les particuliers un guichet fiscal unique compétent pour l'ensemble des questions touchant à leurs impôts. De plus, sur tout le territoire, un accueil fiscal de proximité sera assuré dès septembre 2009 par les services de la DGFIP chargés de l'impôt : il permettra aux

usagers d'obtenir des renseignements et de déposer leurs dossiers fiscaux en une seule démarche. Cet accueil fiscal de proximité sera principalement pris en charge par les actuelles trésoreries en milieu rural, mais aussi par les CDI en attente de constitution d'un SIP. En 2008, 12 sites de préfiguration des SIP ont été mis en place et le déploiement est lancé, avec l'objectif d'aboutir à l'installation de 750 SIP en 2011 (dont 250 en 2009). Ce schéma d'organisation s'intégrera dans la mise en place d'un nouveau réseau territorial : la Direction des services fiscaux et la Trésorerie générale vont regrouper leurs missions dans une Direction départementale (ou régionale) des finances publiques. Huit directions préfiguratrices étaient en place fin 2008. La création de l'ensemble des directions se fera progressivement de 2009 à 2012.

La nouvelle offre de services aux collectivités locales

Trois départements ont engagé une préfiguration de la fusion des deux services chargés de la fiscalité directe locale à la Trésorerie générale et à la Direction des services fiscaux. Objectif : mettre en place un interlocuteur départemental pour les élus locaux en matière de conseil fiscal. C'est l'un des aspects de la nouvelle offre présentée à l'occasion du Congrès des maires de France en novembre 2008. Les collectivités locales disposeront aussi d'une information

plus détaillée et plus précoce sur l'évolution des bases des impôts locaux, de moyens d'échanges d'informations plus simples et rapides (échanges dématérialisés), de prestations renforcées en matière d'information, d'expertise financière et de conseil, d'autant plus nécessaires dans le cadre de la crise financière actuelle.



DGI-DGCP : POURQUOI LA FUSION ?

Résultat de la fusion des deux directions générales (Impôts et Comptabilité publique), la création de la DGFIP répond à 4 objectifs prioritaires :

- mettre en place un guichet fiscal unifié pour mieux répondre aux attentes des usagers en simplifiant leurs démarches ;
- offrir un service plus complet et réactif aux collectivités locales, dont les élus expriment une attente forte de conseil ;
- améliorer la performance et l'efficacité des services, par plus de productivité et un meilleur service rendu ;
- élargir les perspectives professionnelles des 130000 agents qui, à l'horizon 2012, bénéficieront des mêmes statuts.

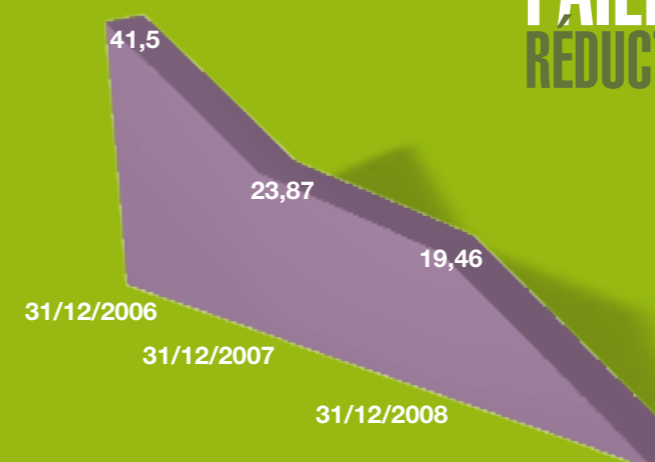


IMPÔTS RECOUVREMENT 2008

en milliards d'euros



en nombre de jours



PAIEMENTS DE L'ÉTAT RÉDUCTION DES DELAIS

Le délai global de paiement de l'État est en constante amélioration depuis plusieurs années. En 2008 encore, la DGFIP s'est attachée à accélérer ce mouvement. Au Ministère, pour réduire les délais de règlement, a été mis en place, au sein du Service de contrôle budgétaire et comptable ministériel, un service facturier, centre de réception, de visa et de paiement des "factures" (fournisseurs, subventions, marchés...) pour le compte des directions des ministères financiers.

Impôt: un recouvrement dynamique

Le recouvrement des impôts des particuliers poursuit sa progression, pour atteindre un taux brut de 98,55 %. Résultat: un supplément de recettes de 220 millions d'euros. Ces résultats sont dus notamment à la progression des paiements dématérialisés – qui concernent 50,15 % des impôts des particuliers – et à des poursuites plus rapides et progressives. Côté professionnels, les impôts sont acquittés spontanément à 97,92 %, soit 309,6 milliards d'euros. Le taux net de recouvrement forcé a progressé de 6 points par rapport à 2007 et s'est établi à 66,1 %, la mise en place des pôles de recouvrement départementaux ayant permis une plus grande réactivité de l'action en recouvrement des créances difficiles.

Les comptes de l'État certifiés pour 2007

Pour la deuxième fois, les comptes de l'État ont été certifiés par la Cour des comptes moyennant 12 réserves, dont 9 qualifiées de substantielles. C'est mieux que l'année précédente où le certificateur avait présenté 13 réserves substantielles. La France se place ainsi parmi les pays les plus en avance en matière de réforme comptable, comme le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. À chaque exercice, le niveau d'exigence en matière de qualité comptable se renforce afin de progresser vers l'objectif d'une image la plus fidèle possible des comptes de l'État. Ainsi, en 2008, la comptabilité patrimoniale a été enrichie pour assurer l'information la plus complète possible sur la situation financière et patrimoniale de l'État. La qualité de l'information financière devrait encore progresser dans les années à venir grâce au déploiement du progiciel de gestion intégré (Chorus) qui a commencé en 2008.

La relation avec le contribuable, priorité de la DGFIP

Améliorer la relation avec les contribuables, c'est d'abord leur proposer un accueil plus efficace: en 2008, 54 sites ont obtenu la certification "QualiFinances" (décernée par un organisme indépendant), après 36 l'année précédente. C'est aussi avancer dans la simplification, par exemple par l'harmonisation des dates de dépôt de toutes les déclarations annuelles des professionnels: pour la première fois, une date unique de report a été fixée au 5 mai pour toutes les sociétés, y compris celles qui ne sont pas soumises à l'impôt sur les sociétés, conformément au souhait exprimé par les professionnels. En 2009, une date unique de dépôt s'appliquera.

L'avancée vers l'interlocuteur unique des PME a continué avec le transfert national, au profit de 10 000 entreprises, du recouvrement de la cotisation minimale de taxe professionnelle (CMTP) au Service des impôts des entreprises (SIE) et la préfiguration, dans quatre SIE, du recouvrement de la taxe professionnelle 2008.

Publicité foncière: sous le signe de la qualité

Sur un an, 76 % des demandes de renseignements sur les immeubles ont reçu une réponse dans les 5 jours, et 99,98 % dans les 10 jours. Les titres de propriété ont, eux, été publiés dans un délai moyen de 16 jours. La dématérialisation des échanges de documents entre les études notariales et les conservations des hypothèques grâce à Tél@ctes a encore progressé par la signature avec le Conseil supérieur du notariat de la convention générale régissant les échanges dématérialisés le 1^{er} juillet 2008.



intègre la signature électronique, conférant ainsi aux flux une valeur probante. En parallèle, un portail DGFIP "Gestion Publique" accessible par Internet a été ouvert en 2008 et déployé à raison de 20 collectivités par département. Il permet aux collectivités d'accéder en consultation aux informations d'Hélios et de transmettre des flux comptables de façon simple et sécurisée. Fin 2008, 1 500 collectivités avaient ainsi accès à Hélios via ce portail, permettant des consultations sur près de 4 000 budgets.

La nouvelle gestion de l'État propriétaire

À l'heure de la révision générale des politiques publiques, optimiser l'occupation de son patrimoine immobilier, tout en le valorisant et modernisant son entretien, devient un enjeu majeur pour l'État.

Le Service France Domaine de la DGFIP assiste le Ministre dans ses fonctions

de représentant de l'État propriétaire. Il est responsable de la mise en place de la politique immobilière de l'État, impulsée par le Gouvernement. Le décret du 1^{er} décembre 2008 a abrogé le régime de l'affectation des biens immobiliers et de la remise en dotation aux établissements publics. Il prévoit la conclusion de conventions d'utilisation entre l'État propriétaire et les occupants, conventions assimilables à des baux qui comportent en outre des objectifs de performance immobilière. Ainsi, seront distinguées les fonctions afférentes au rôle de "propriétaire" (exercées par France Domaine et le préfet au niveau local) et celles dévolues aux "locataires", en l'espèce les administrations ou établissements publics occupants. Par cette nouvelle organisation, l'État rationalise la gestion de ses actifs immobiliers en améliorant la performance, qu'il s'agisse du rendement d'occupation des surfaces, de la localisation et du coût d'exploitation, mais aussi de l'information sur ses locaux. Cette action a débouché en 2008 sur la cession de près de 2 000 actifs immobiliers inutiles ou inadaptés au bon fonctionnement de ses services, pour près de 400 millions d'euros.

Un accompagnement spécial pour les nouveaux maires

Pour accompagner les nouveaux élus issus des élections municipales de mars 2008, le Ministère a initié l'opération "Nouveaux maires". Ce dispositif s'est articulé autour de réunions de présentation, organisées par les trésoriers-payeurs généraux et les directeurs des services fiscaux, suivies d'ateliers thématiques sur la préparation et

l'exécution du budget communal, la qualité comptable et les analyses financières et fiscales, la fiscalité directe locale, l'intercommunalité ou la TVA. Venait s'y ajouter un entretien individuel du comptable municipal avec chaque nouvel élu, rendez-vous au cours duquel lui étaient remis une analyse financière de la commune et un "mémento financier et fiscal du maire" – accompagné d'une lettre du Ministre – présentant la vie financière locale sous la forme de questions/réponses.



CEPL: Hélios étend sa toile

Fin 2008, 2 069 trésoreries s'appuient sur l'application Hélios pour gérer les budgets de Collectivités locales et établissements publics locaux (CEPL) qu'elles suivent. C'est 700 de plus que l'année précédente et 75 % des trésoreries potentiellement concernées.

Le déploiement de la dématérialisation se poursuit: 3 277 collectivités ont dématérialisé la paye de leurs agents et de nouvelles pièces justificatives peuvent suivre la voie, comme les délibérations et arrêtés (73 accords signés) ou les pièces contractuelles des marchés publics (71 accords signés). De leur côté, 26 collectivités sont en phase de production et 102 en phase de déploiement pour le nouveau protocole d'échange standard de documents (PES V2) qui



15 000 DEMANDES DE RESCRITS EN 2008

La procédure de rescrit permet aux particuliers et entreprises de demander à l'administration fiscale une position formelle garantissant les conditions d'application de la réglementation à leur situation particulière. En 2008, de nouvelles mesures ont été adoptées en la matière, afin d'accroître ainsi la sécurité juridique et favoriser la transparence de la règle fiscale. 15 000 demandes de rescrits ont été traitées en 2008, soit + 10 % par rapport à 2007 et + 50 % par rapport à 2006.

LA FIDÉLISATION DES TÉLÉDECLARANTS

Le nombre de contribuables qui ont fait le choix d'Internet pour faire leur déclaration de revenus est resté élevé en 2008; les avantages de simplicité, de souplesse et de sécurité de la déclaration en ligne rendent cette démarche toujours attractive.

Nombre de télédéclarations sur www.impots.gouv.fr

2005 : 3,7 millions

2006 : 5,7 millions

2007/2008: 7,4 millions



financement des entreprises – CODEFI...). Cette cellule examine aussi les cas individuels qui n'ont pas abouti dans le cadre de la médiation menée par le médiateur national du crédit aux entreprises et le directeur départemental de la Banque de France.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance de l'économie annoncé fin 2008, des mesures ont été prises pour assurer le remboursement accéléré par l'État des sommes dues aux acteurs économiques : crédits de TVA et excédents d'acomptes d'impôt sur les sociétés (en priorité au bénéfice des PME), crédits d'impôt recherche, créances de report en arrière de déficits.

Le réseau de la DGFIP s'est également mobilisé pour recenser les risques financiers auxquels s'exposaient les collectivités locales : manque de trésorerie, forte augmentation des intérêts de la dette, impossibilité d'accès au crédit... Les services ont analysé la structure de la dette de chaque collectivité, puis accompagné celles qui rencontraient des difficultés dans leurs recherches de financement.

DGDDI : 63,6 milliards d'euros de recettes

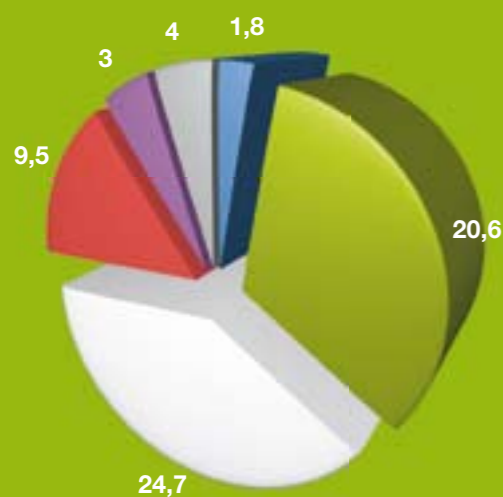
En matière fiscale, la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) assure le recouvrement de droits et de taxes perçus pour le compte de l'État, de l'Union européenne et des collectivités territoriales. Ainsi, elle est chargée du contrôle des mouvements des produits soumis à accises et de leur taxation (produits pétroliers, tabacs et alcools). Elle procède également au recouvrement des droits de douane et de la TVA sur les importations et sur les produits pétroliers. Enfin, elle recouvre le droit annuel de francisation des navires, la taxe spéciale sur les véhicules routiers, les taxes générales sur les activités polluantes... En 2008, la DGDDI, administration de référence en matière de fiscalité environnementale, a été chargée du contrôle et du recouvrement de la nouvelle taxe poids lourds (TPL), adoptée en loi de finances 2009 et dont la création a été arrêtée dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Au total, les recettes perçues par la Douane s'élèvent à 63,6 milliards d'euros, constituées pour 40 % de perceptions effectuées au titre de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) et pour 32 % de recettes de TVA.



Nouveau : le cadastre en ligne

Innovation proposée aux usagers : la consultation du plan cadastral sur l'ensemble du territoire (soit 600 000 feuilles de plan) sur www.cadastre.gouv.fr. Le site permet aussi d'éditer gratuitement des extraits de plan aux formats A4 et A3 nécessaires à l'accomplissement de formalités administratives comme le dépôt d'un permis de construire. À l'automne 2008, l'offre a été enrichie de la possibilité de commander en ligne des feuilles de plan grand format et de payer soit en ligne, en toute sécurité, soit par chèque.

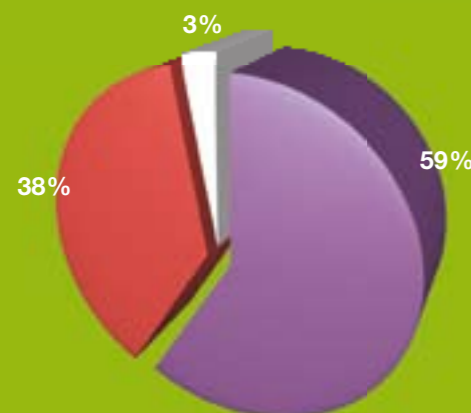
DOUANE : LES RECETTES 2008 63,6 MILLIARDS D'EUROS



Recettes recouvrées :

- droits de douane
- TVA
- TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers)
- taxes sur les tabacs
- taxes sur les alcools, vins, boissons
- autres taxes

en milliards d'euros



Affectation des recettes 2008 de la Douane :

- budget de l'État
- budget des collectivités publiques et organismes sociaux
- budget de l'Union européenne

La Douane à l'heure de la centralisation comptable

Le réseau comptable de la DGDDI, calqué sur l'organisation territoriale de la Douane, comptait une quarantaine de recettes régionales procédant à la centralisation des écritures comptables de près de 220 bureaux de douane. Ce dispositif éparpillé faisait cohabiter des postes comptables généralistes et spécialisés dont les attributions s'exerçaient parmi de multiples autres missions, ce qui ne facilitait pas leur prise en charge. Après une phase d'expérimentation, un processus de centralisation a été lancé en mars 2008

et mis en œuvre jusqu'au 1^{er} octobre. La nouvelle organisation concentre les fonctions comptables au sein des 40 recettes régionales des douanes. Elle débouche sur une amélioration de la qualité comptable grâce à la constitution d'équipes dédiées à cette fonction. Elle contribue à améliorer le service rendu aux usagers : un redevable peut dorénavant regrouper le paiement de ses créances auprès d'un seul poste comptable. Enfin, elle permettra d'améliorer le taux de recouvrement : le regroupement des dossiers et leur gestion par des spécialistes au sein des recettes régionales faciliteront leur traitement.



114 379 pensions nouvelles en 2008

Au Service des pensions, l'année a été marquée par une forte activité en matière de liquidation et de concession des pensions de retraite et de réversion : 114 379 pensions en premier droit et 17 958 révisions. Le Service des pensions a concédé également 9 300 pensions militaires d'invalidité. L'exécution du compte d'affectation spéciale pensions a enregistré 43,35 milliards d'euros pour le programme Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité, et 2,75 milliards pour le programme Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. L'exécution des dépenses de pensions de retraite est conforme à la prévision réalisée par le Service des pensions à 0,14 % près.

Le service a aussi poursuivi le redéploiement de ses effectifs sur ses nouvelles missions, notamment pour le droit à l'information retraite, et la préparation de la réforme de la gestion des pensions.

Deuxième campagne du droit à l'information retraite

Le Service des pensions a approfondi son travail de modernisation de l'exécution des missions qui lui sont confiées par l'État. Au programme notamment : un travail sur la qualité du service rendu aux usagers, avec la conduite de la deuxième campagne du droit à l'information sur la retraite (qui a concerné 208 500 fonctionnaires, soit le double de la population traitée l'année précédente) ; le développement de l'accueil téléphonique, qui a traité plus de 89 000 demandes d'informations (+ 10 %), et le traitement des 26 000 courriers et courriels reçus ; l'amélioration de la productivité par l'application d'une politique sélective des contrôles ; la mise en place des outils du contrôle interne comptable, avec la réalisation d'un référentiel et la prise de mesures renforçant les contrôles et leur traçabilité.

Réformer la gestion des pensions de l'État

Au-delà du paiement de pensions diverses, l'État assure, pour son propre compte, la gestion des pensions de retraite versées à ses fonctionnaires. Ces pensions représentent des enjeux financiers et humains importants : 44 milliards d'euros et près de 3,4 millions de bénéficiaires. Améliorer leur gestion constitue donc un levier important de performance pour l'État. C'est l'objet des décisions prises par le Conseil de modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007, que le Service des pensions a commencé à mettre en œuvre. Il a adapté son organisation pour dégager les moyens de la conduite d'un projet informatique et organisationnel d'ampleur, préparer le transfert du calcul des droits à pension à partir des comptes individuels de retraite et préfigurer un pôle d'accueil centralisé de l'accueil des usagers. Il a aussi lancé une deuxième phase du projet afin de permettre le traitement des liquidations de pensions à partir du compte individuel de retraite. Il a enfin contribué à une double mission de l'Inspection générale des finances sur la gouvernance du projet et sur les voies et moyens d'une organisation plus efficace des processus de gestion des pensions.

Ces travaux ont contribué au choix d'une réforme globale de la gestion des pensions de l'État annoncée par le Ministre le 28 novembre 2008. Cette réforme prévoit notamment le regroupement dans un service à compétence nationale – rattaché à la DGFIP – du Service des pensions et des centres régionaux des pensions, recentrés et reconfigurés.

● ● **Pour en savoir plus**
www.impots.gouv.fr
www.colloc.bercy.gouv.fr
www.cadastre.gouv.fr
www.douane.gouv.fr
www.pensions.minefi.gouv.fr



APPELS VERS LES CENTRES IMPÔTS SERVICE MOINS CHERS

Les centres impôts service ont traité en 2008 près de 1 200 000 appels.

Accessibles de 8 heures à 22 heures en semaine et de 9 heures à 19 heures le samedi, ils apportent aux particuliers et aux professionnels des informations générales ou précises, grâce à l'accès à leur compte fiscal. En septembre 2007, le Ministre s'était engagé à réduire le coût des appels des usagers vers ses services : depuis le 21 avril 2008, le coût de l'appel téléphonique depuis un téléphone fixe est désormais celui d'une communication locale.



GESTION DES PENSIONS CE QUI VA CHANGER

Dans le cadre de la RGPP, une réforme de la gestion des pensions de l'État a été initiée. Parmi les mesures prises :

- la constitution du compte individuel retraite de chaque fonctionnaire, permettant un enregistrement des droits à la retraite au fil de sa carrière ;
- la mise en place de points d'information (téléphone et Internet) offrant aux fonctionnaires des renseignements sur leur dossier personnel ;
- la fusion en une unité unique du service des pensions et des centres régionaux des pensions de la DGFIP ;
- le passage à l'horizon 2012 à une nouvelle chaîne de liquidation des pensions, fondée sur le compte individuel de retraite.



FACILITATION ET SÉCURISATION DES ÉCHANGES

Acteur du programme

DGDDI – Direction générale des douanes et droits indirects

Faciliter la circulation des marchandises et réprimer les trafics, c'est la mission de la Douane, qui contribue à protéger les citoyens et les consommateurs et à offrir aux acteurs économiques des conditions optimales d'accomplissement de leurs obligations. Fonction capitale dans un contexte marqué par la mondialisation des échanges et un fort encadrement juridique européen.

E-customs et DELT@, vers la douane électronique

Le contexte européen est structurant en matière douanière : à l'objectif de supprimer les entraves à la liberté des échanges est venue s'ajouter la nécessité de garantir un niveau de sécurité adapté aux citoyens des pays de l'Union européenne, à l'heure de la multiplication des sources d'approvisionnement et de l'émergence de nouvelles menaces (prolifération, terrorisme). Le développement de la coopération internationale et de réseaux informatisés transeuropéens est la principale voie de progrès : ainsi, le programme communautaire "e-customs" de douane électronique conduit à une gestion sans documents papier du dédouanement, pour réduire les coûts administratifs supportés par les opérateurs et optimiser l'analyse des risques par des contrôles plus efficaces sur les aspects les plus sensibles de la fraude. Sa déclinaison, DELT@, est en déploiement dans l'Hexagone et ses principaux modules sont opérationnels depuis mi-février, permettant des gains en termes de qualité de service, d'efficacité et de ciblage.

Des avancées importantes au plan européen

La Présidence française de l'Union européenne, au second semestre 2008, a permis de faire avancer plusieurs chantiers importants en matière d'harmonisation des pratiques et des réglementations, ainsi que de collaboration contre la fraude. La "déclaration de Paris", adoptée officiellement sous l'impulsion de la France, fixe des objectifs stratégiques aux douanes européennes. Elle engage l'Europe à mettre en œuvre des standards communs pour faciliter les échanges et la compétitivité des opérateurs et éviter ainsi toute distorsion de traitement du commerce international. Les États membres du groupe "Union Douanière" ont donné en décembre leur accord unanime au projet de convention établissant les règles de répartition des frais de perception des droits de douane. Le processus de révision de la directive 92/12/CE sur la circulation des produits soumis à accises a abouti à l'adoption d'un nouveau texte en décembre. Des discussions ont été engagées en ce qui concerne la révision de la directive sur la fiscalité des tabacs. La Présidence française a aussi élaboré les principaux axes d'un plan d'action douanier 2009-2012 de lutte contre la contrefaçon, que la Présidence tchèque s'est engagée à reprendre.

Contrefaçon : un plan d'action européen

La Présidence française de l'UE a élaboré un plan d'action douanier européen que le Conseil européen a validé en mars 2009. Éric Woerth a détaillé le 26 novembre les axes de ce plan qui vise spécifiquement les contrefaçons dangereuses pour la santé publique, l'implication croissante de la criminalité organisée, la mondialisation de la contrefaçon et sa diffusion via Internet. Le Ministre a depuis lors annoncé la création de Cyberdouane, service spécialisé dans la lutte contre les trafics sur Internet.



Une tonne de cocaïne saisie en pleine mer

4 août 2008 : une vedette des garde-côtes arraisonne un voilier de 15 mètres, au large de la Martinique, après trois ans d'investigations et plusieurs mois de surveillance. La fouille permet de découvrir 1 072 kg de cocaïne destinés au marché français. Une saisie estimée à 45 millions d'euros.

La Suisse dans Schengen : ce que cela change

L'entrée de la Suisse dans la zone Schengen au 1^{er} novembre 2008 a conduit à supprimer 22 points de passage frontaliers (sur 131 en métropole). La DGDDI a engagé une réorganisation de ses brigades de surveillance extérieure, précédemment en charge du contrôle migratoire sur ces points de passage. Cette adaptation, qui n'affecte pas les autres missions douanières puisque la Suisse reste un pays tiers de l'Union européenne, s'est faite en application des décisions prises dans le cadre de la RGPP.

Dédouanement : la modernisation est lancée

Objectif s'inscrivant aussi avec le déploiement de DELT@ dans ce cadre : le lancement du processus de modernisation du dédouanement en France. Celui-ci tient compte de la concentration du dédouanement sur de grandes plates-formes portuaires et aéroportuaires et de l'entrée en vigueur du nouveau Code des douanes communautaire (qui met notamment l'accent sur la création du statut d'opérateur agréé, les échanges dématérialisés, les méthodes d'analyse de risque et de ciblage).

Ce processus vise à mettre en place un dispositif de dédouanement attractif vis-à-vis d'entreprises qui n'hésitent plus à user de leur totale liberté d'implantation dans l'Union européenne (avec ses conséquences en termes d'activité et d'emploi). Il permettra aussi à la Douane d'assurer

efficacement sa mission de protection et de loyauté des échanges en faisant évoluer la politique de contrôle au plan qualitatif, pour concilier au mieux une lutte efficace contre la fraude et la fluidité qu'exige un commerce international hautement concurrentiel.

La réflexion finalisée par la DGDDI débouchera à partir de 2009 sur la mise en place d'un nouveau schéma d'organisation pour chaque circonscription douanière. C'est l'aboutissement d'un travail collectif qui aura duré près de trois ans depuis la diffusion du Livre blanc sur le dédouanement.

L'année a été marquée par une importante phase de concertation au niveau local avec les opérateurs, les acteurs institutionnels, les élus et les représentants du personnel. L'adaptation qui en découle passe par l'ajustement de l'implantation des bureaux aux besoins des entreprises et aux flux commerciaux, la rationalisation de l'organisation interne des bureaux de douane et la spécialisation de certains bureaux sur des missions spécifiques (contrôle, fiscalité et contributions indirectes...).



En concertation avec les partenaires sociaux

La modernisation du dédouanement est mise en œuvre de manière progressive. Un bilan en sera établi chaque année. Les partenaires sociaux ont été associés au processus. En effet, démarche innovante, les travaux sur la modernisation du dédouanement se sont doublés d'un cycle de négociations sur les mesures d'accompagnement social de cette évolution. Cinq organisations syndicales, représentant une majorité des personnels, ont signé le relevé de conclusions.

Contre la fraude, une lutte qui porte ses fruits

La DGDDI a adopté une approche spécifique de la lutte contre la fraude fondée sur le contrôle des marchandises, les notions de frontières et d'axes d'échanges, l'analyse des circuits internationaux des biens et des personnes. Les courants d'échanges sont en effet de plus en plus

denses et complexes, et les circuits de fraude et modes opératoires des organisations criminelles s'adaptent constamment pour déjouer les dispositifs répressifs. Le bilan 2008 est le meilleur depuis une quinzaine d'années : le nombre d'infractions significatives relevées dans la lutte contre la grande fraude est en hausse de 16 % sur un an, illustration de la pression croissante exercée par les services douaniers.

66 tonnes de drogue saisies en un an

Globalement, les trafics illicites de produits stupéfiants mis au jour marquent une nette augmentation : + 12 % par rapport à 2007 (en valeur). C'est la plus forte hausse depuis six ans avec plus de 15 800 constatations et près de 66 tonnes de drogue saisies. Prises de cannabis et d'héroïne sont en augmentation : + 55 % pour le cannabis (56,5 tonnes saisies), + 57 % pour l'héroïne (542 kg). Les saisies de cocaïne enregistrent une hausse de 6 % en un an (4,5 tonnes saisies en un an).



Contrefaçon et médicaments

Des seaux entiers de cachets : c'est ce que les douaniers du Havre ont découvert en novembre 2008 en contrôlant un conteneur en provenance du Moyen-Orient. Les 410 000 cachets bleus et jaunes étaient des médicaments de contrefaçon. Les 11 millions de cachets blancs, à forte teneur en pseudo-éphédrine, auraient permis la fabrication de plus de 400 kg de stupéfiants.

Trafic de cigarettes et produits de contrefaçon à la hausse

La contrebande de tabac et de cigarettes figure au rang des priorités de la Douane : en effet, la criminalité organisée a investi ce qui s'avère être un trafic lucratif ; c'est un enjeu de santé publique ; elle génère une perte importante de recettes fiscales. Les 12 920 constatations enregistrées en 2008 ont abouti à la saisie de 218 tonnes de cigarettes (171 l'année précédente) et de 30,8 tonnes d'autres tabacs manufacturés. Des marchandises dont la valeur globale est estimée à 58,9 millions d'euros. Les saisies d'articles de contrefaçon confortent la hausse enregistrée en la matière depuis plusieurs années et confirment l'ampleur du phénomène : 6,5 millions d'articles ont été confisqués par les douaniers. C'est 41,3 % de plus que l'année précédente, pour une valeur totale de 460 millions d'euros. Cibles privilégiées des trafiquants, comme en 2007 : les produits de marque, les parfums, les articles de maroquinerie... À noter l'émergence d'un risque fort pour les consommateurs : plusieurs affaires importantes ont concerné des produits susceptibles de menacer directement leur santé ou leur sécurité (médicaments, cosmétiques et produits d'hygiène).



Hottes aspirantes et cigarettes de contrebande

À l'été 2008, l'examen d'un semi-remorque qui s'apprêtait à embarquer à Cherbourg pour l'Irlande révélait la présence de cigarettes (16 320 cartouches pour une valeur de 816 000 euros) au beau milieu d'un chargement de matériel d'éclairage et de pièces de hottes aspirantes de cuisine.

SAISIES 2008 DE LA DOUANE LES CHIFFRES

Drogues

+12 % en valeur

CANNABIS	56,5 TONNES
COCAÏNE	4,5 TONNES
KHAT	3,2 TONNES
HÉROÏNE	542 KG

Cigarettes

+18 % en valeur

219 TONNES

Produits contrefaits

+13 % en valeur

6,5 MILLIONS D'ARTICLES

● ● Pour en savoir plus
www.douane.gouv.fr

Les produits de contrefaçon ou ne respectant pas les normes en vigueur sont saisis par la DGDDI puis détruits (ici, des motos).



FONCTION PUBLIQUE

Des agents moins nombreux mais mieux formés et mieux payés pour un meilleur service rendu au public : à l'heure de la RGPP et de la réorganisation de l'administration territoriale, les enjeux sont de taille en matière de gestion des ressources humaines dans la fonction publique. Recrutement, mobilité, diversité, performance, rémunération sont au cœur du nouveau dialogue social développé par le Ministère.

Acteur du programme

DGAFF - Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Assurer un meilleur déroulement de carrière

Professionnaliser la gestion des ressources humaines (GRH), reconnaître les compétences des agents – atouts des réformes en cours – tout en réorganisant la fonction publique territoriale, implique que les administrations définissent mieux leurs besoins, mettent en œuvre des schémas stratégiques de GRH et se donnent les moyens d'assurer aux agents un meilleur déroulement de carrière. La DGAFF y contribue via la diffusion d'outils – nouvelle bourse interministérielle de l'emploi public en ligne sur www.biep.gouv.fr, guides méthodologiques, premières plates-formes interministérielles d'appui à la GRH – et l'animation de réseaux spécifiques.

Cette action vient compléter les premiers décrets "mobilité" parus en 2008, en avant-première du projet de loi sur la mobilité et les parcours professionnels. Adopté en première lecture par le Sénat, ce texte prévoit des garanties concrètes pour les fonctionnaires qui souhaitent évoluer dans leur vie professionnelle : la création d'un "droit à la mobilité", l'ouverture effective de tous les corps et cadres d'emplois au détachement, la possibilité d'intégrer directement un autre corps ou cadre d'emplois, la reconnaissance entre administrations des promotions acquises lors d'un détachement.

Professionnalisation et personnalisation

La DGAFF déploie une action importante pour la professionnalisation et la personnalisation des parcours. L'École de la GRH, créée en 2007, est par exemple l'un des cadres du développement de l'effort de professionnalisation de la fonction publique qui réunit régulièrement des professionnels de la RH et de la formation autour de trois grands chantiers : la construction de référentiels de formation, la mutualisation des ressources et la labellisation des formations à la GRH.

BOURSE INTERMINISTÉRIELLE DE L'EMPLOI PUBLIC : PREMIER BILAN*

250 recruteurs enregistrés (ministères, services déconcentrés, établissements publics, juridictions...)
15 000 candidats enregistrés
4 000 annonces publiées

1 170 000

VISITES DEPUIS LA MISE EN LIGNE
LE 5 JUIN 2008 45 000 CONSULTATIONS PAR SEMAINE.

UN TAUX DE MISE À JOUR TRÈS IMPORTANT (450 ANNONCES EN MOYENNE EN LIGNE).

*au 5 avril 2009

La DGAFF participe par ailleurs au Comité des DRH publics-privés, institué par André Santini en février 2008 dans le contexte de la Conférence sur les valeurs, les missions et les métiers de la fonction publique. À ce titre, la DGAFF a mené tout au long du second semestre 2008 la concertation autour des thèmes issus du Livre blanc sur la fonction publique pour définir les réformes complémentaires à engager en 2009.

Mieux refléter la diversité et renforcer l'égalité des chances

Le mouvement déjà amorcé en faveur de la diversité et de l'égalité des chances s'est encore renforcé grâce à la signature avec la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) d'une charte pour la promotion de l'égalité dans la fonction publique le 2 décembre 2008. Il prend d'autant plus de force avec la refonte du contenu et de l'organisation des concours, résultat de deux rapports remis en 2008. Cent quatre-vingts concours (soit près de la moitié) ont déjà été rénovés, dans le sens d'une meilleure adéquation profils-compétences, d'une valorisation de l'expérience professionnelle et d'une meilleure prise en compte de la diversité parmi les candidatures. À la suite du discours du Président de la République à l'École Polytechnique en décembre, la DGAFF a lancé début 2009 la mise en œuvre de "classes préparatoires intégrées" qui devraient concerner à terme toutes les écoles de la fonction publique. L'École nationale d'administration et les Instituts régionaux d'administration seront exemplaires pour faire émerger une élite issue de la diversité : tous les niveaux de recrutement sont concernés.

Agir sur le pouvoir d'achat et mieux prendre en compte la performance

Dès la fin 2008, les agents ont pu bénéficier de la GIPA, le dispositif général de garantie individuelle du pouvoir d'achat du traitement indiciaire. Au-delà, sur la période 2009-2011, les outils statutaires et indemnitaires intégreront mieux la valeur professionnelle des agents et leur performance. À ce titre, la DGAFF a instauré le dispositif de la prime de fonctions et de résultats (PFR) qui clarifie la rémunération indemnitaire en substituant au "mille-feuilles" actuel un dispositif unique qui facilitera aussi la mobilité. Cette prime s'applique dans un premier temps aux attachés qui devront tous en bénéficier d'ici au 1^{er} janvier 2012. Elle comporte deux parts modulables : l'une tient compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions liées aux fonctions exercées ; l'autre est liée à la performance de l'agent.

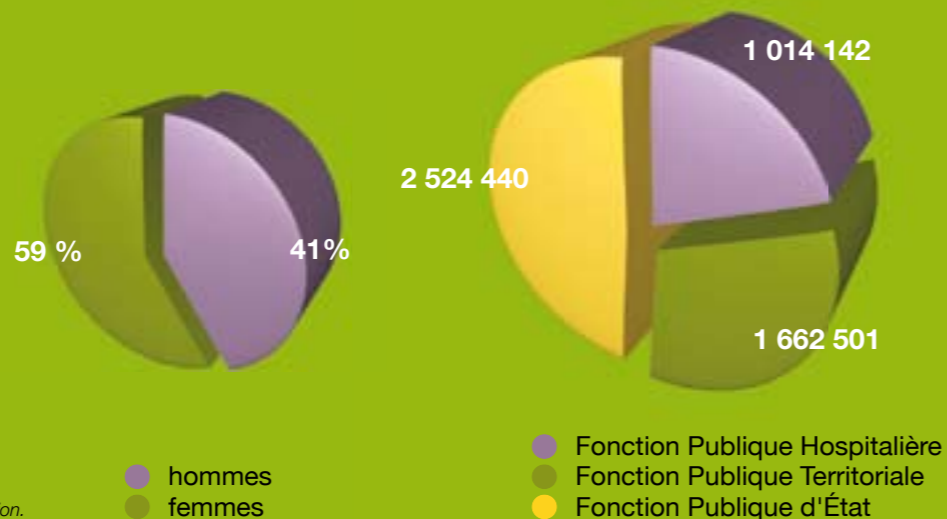
Dialogue social rénové : les Accords de Bercy

Le 2 juin 2008, six organisations représentatives ont signé les "Accords de Bercy" sur la rénovation du dialogue social. Ces accords prévoient, entre autres, un plus large accès des organisations syndicales aux élections, dont les résultats deviennent la base de la représentativité syndicale, la généralisation des élections aux comités techniques dans la fonction publique de l'État, l'extension du champ de la négociation à tous les domaines intéressant la vie professionnelle et sociale des agents... À terme, l'objectif est de promouvoir l'accord majoritaire en voix comme unique

LES EFFECTIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Selon les statistiques publiées en 2008, la fonction publique dans son ensemble comprend

5 201 083 personnes,
soit 4 842 003 ETP
("équivalent temps plein"),
dont 59 % de femmes.



Année : 2006. Source : DGAFP, Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

● hommes
● femmes

● Fonction Publique Hospitalière
● Fonction Publique Territoriale
● Fonction Publique d'État



CONSTRUISONS ENSEMBLE LA FONCTION PUBLIQUE DE DEMAIN

Conditions de travail : 4 axes de discussions

Dans le sillage des conférences "Service public 2012" sur les parcours professionnels, des négociations ont été engagées en juillet 2008 sur le thème des conditions de travail. Les discussions se poursuivent autour de quatre grands axes : connaissance des risques et prévention, réforme des instances de pilotage sur les conditions de travail, renforcement des fonctions de conseil, amélioration de la chaîne de traitement des congés pour raisons de santé. Objectif : conclure un accord en 2009, en intégrant l'accord-cadre sur le stress au travail signé lors de la Présidence française de l'Union européenne.

critère de validité des accords. Un projet de loi doit traduire ces orientations et une phase transitoire a été instaurée jusqu'en 2013.

L'emploi public au scanner

Le rapport annuel sur l'emploi public présente l'ensemble des données chiffrées sur les trois fonctions publiques, éclairées par de nombreuses analyses transversales et thématiques. Il se penche aussi sur les politiques et pratiques de GRH développées au sein des administrations. Afin de renforcer sa capacité d'étude et de prospective, la DGAFP s'est dotée fin 2008 d'un Conseil scientifique réunissant chercheurs, praticiens, universitaires et personnalités qualifiées.

Dialogue avec les partenaires européens

La Présidence française de l'Union européenne a été l'occasion de développer des travaux sur certains thèmes de gestion des ressources humaines dans le cadre du

réseau européen Eupan* : performance de la fonction RH, management de l'encadrement supérieur, dialogue social européen... À ce titre, dans le cadre de la phase-test d'une meilleure organisation du dialogue social entre le réseau Eupan et les partenaires sociaux réunis au sein de Tuned (Trade Unions' National and European Administration Delegation), la DGAFP a suscité la signature d'une position commune sur le stress au travail dans les administrations publiques. La DGAFP a en outre donné une dimension supplémentaire au réseau Eupan en organisant une conférence exceptionnelle sur les enjeux de la GRH publique réunissant non seulement les représentants des vingt-sept pays membres de l'Union européenne mais aussi ceux de pays tiers (Maghreb, Balkans, Moyen-Orient).

* Eupan : réseau informel des directeurs généraux d'administrations publiques européennes.



Première GIPA : 130 000 bénéficiaires

Créée en 2008 en accord avec les organisations syndicales, la Garantie individuelle de pouvoir d'achat a vocation à compenser l'éventuelle perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires. Son montant est établi par comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation sur la même période. Si le TIB effectivement perçu au terme de la période est inférieur à l'inflation, un montant équivalent à la perte de pouvoir d'achat constatée est versé. En 2008, 130 000 agents de l'État ont perçu en moyenne 700 euros.

Entretien professionnel : premier bilan de l'expérimentation

En 2008, neuf ministères se sont engagés dans l'expérimentation de l'entretien professionnel en lieu et place de la procédure de notation. Certains ont fait le choix d'une entrée progressive, en réservant le bénéfice de l'entretien à certains corps, d'autres ont saisi l'occasion d'harmoniser les procédures d'évaluation applicables à leurs agents. Au total, près de 223 845 agents, soit 25 % des fonctionnaires de l'État (hors enseignants), ont bénéficié d'un entretien professionnel en 2008.

● ● Pour en savoir plus
www.fonction-publique.gouv.fr
www.biep.gouv.fr
www.ensemblefonctionpublique.org
www.eupan.eu

CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Acteurs du programme

ACA – Agence centrale des achats
 APIE – Agence du patrimoine immatériel de l'État
 CGEfi – Contrôle général économique et financier
 DAJ – Direction des affaires juridiques
 DNLF – Délégation nationale à la lutte contre la fraude
 DPAEP – Direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel
 HFDS – Haut Fonctionnaire de défense et de sécurité
 IGF – Inspection générale des finances
 IGPDE – Institut de la gestion publique et du développement économique
 MÉDIATEUR
 SCL – Service commun des laboratoires
 SG – Secrétariat général
 SIRCOM – Service de la communication
 TRACFIN – Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins

Développer l'unité de gestion ministérielle

Le Secrétariat général (SG) des deux ministères assure le pilotage des politiques ministérielles en matière de ressources humaines et conduit des entretiens aux moments clés de la carrière des cadres supérieurs. Les ministères ont, pour la première fois, adopté un document d'orientation à moyen terme qui trace les grands objectifs en matière de recrutement et de formation (initiale et en cours de carrière). Par ailleurs, l'ensemble des instances de concertation ont été recomposées sur la base de la représentativité issue des élections professionnelles. Le Secrétariat général a également conduit les travaux relatifs au nouveau statut d'emploi de chef de mission dans les administrations économique et financière et au nouveau statut du corps des Mines, a harmonisé les dispositions indemnitaires d'accompagnement des restructurations... Il s'est mobilisé pour l'élaboration du projet de loi de programmation des finances publiques pour 2009-2012. Pilote en matière de modernisation, il a assuré la coordination des travaux liés à la mise en œuvre de la RGPP, à la réforme de l'administration territoriale de l'État et a élaboré de nombreux textes d'organisation des services. Près de 50 000 stagiaires ont bénéficié des formations dispensées par l'Institut de la gestion publique et du développement économique IGPDE, dont plus de 1 500 dans le cadre de la préparation de la Présidence française de l'Union européenne. L'Institut a organisé la 1^{ère} journée des gestionnaires de ressources humaines au profit de 286 agents des services centraux et déconcentrés et a obtenu de la DGAFP le label "école de la GRH" pour son module "Formation à la GPEEC".

Le programme Conduite et pilotage des politiques économique et financière assure l'harmonisation des politiques conduites par le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et par le ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique en regroupant des fonctions d'état-major, de coordination, de pilotage, d'expertise, de conseil et de contrôle, et en développant des activités de prestations de service.

Améliorer les conditions de travail et de vie des agents

La Direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel (DPAEP) a conduit les opérations relatives au choix de l'opérateur unique qui mettra en œuvre le dispositif d'aide de l'État à la protection sociale complémentaire des agents. Elle a poursuivi ses efforts en matière de restauration collective (75 % des agents y ont maintenant accès), de logement, d'accueil des enfants handicapés dans les colonies de vacances (344 enfants en ont bénéficié), d'hygiène, de sécurité et de prévention médicale. Autres chantiers : le développement de la démarche qualité ainsi qu'en atteste le taux de satisfaction (88 %) des utilisateurs de l'informatique, l'organisation sur le plan logistique de la Présidence française de l'Union européenne, le repérage des sites contenant de l'amiante, le développement du bilan carbone et du diagnostic de performance énergétique, l'organisation d'un forum de la mobilité, l'élaboration d'un répertoire des métiers de l'administration centrale...

Contrôle, audit, conseil, évaluation

L'Inspection générale des finances (IGF) et le Contrôle général économique et financier (CGEfi) ont pour mission d'éclairer les décideurs dans leur gestion des politiques publiques. Fortement mobilisée sur des sujets liés au développement durable, à la santé et à la crise financière, l'IGF a poursuivi la modernisation de ses méthodes. L'IGF a également continué à faire évoluer son modèle de ressources humaines pour accroître la diversité de ses

LE MÉDIATEUR DE BERCY L'ACTIVITÉ 2008 EN CHIFFRES

2 764 demandes de médiations reçues (environ 230 dossiers par mois), soit une stabilisation sur trois ans.

+7,8 % de demandes arrivées par voie électronique.

+5,2 % de médiations réalisées (2352), dont une augmentation de 42 % pour celles qui ont été assurées pour des entreprises.

+30 % de médiations réalisées en moins de 30 jours.

4/5 des propositions du Médiateur, exprimées dans ses trois derniers rapports annuels d'activité, ont été totalement ou partiellement suivies d'effet.

profils et professionnaliser ses processus de recrutement. Le CGEfi procède à l'analyse des risques et à l'évaluation des performances de plus de 600 organismes, auprès desquels il relaie les orientations comptables et financières de l'État. À noter entre autres, en 2008, deux chantiers portant sur la certification des comptes de l'État et le suivi de la politique immobilière de ses opérateurs. L'audit s'est développé notamment sur les universités, les sociétés aéroportuaires et les interprofessions agricoles.

Valoriser le patrimoine immatériel de l'État

Créée en 2007, l'Agence du patrimoine immatériel de l'État (APIE) vise à valoriser les actifs immatériels de l'État et à exploiter leur considérable potentiel. Elle travaille à la définition d'un corps de doctrine et apporte à l'administration conseils et accompagnement dans ses projets liés à la gestion des noms, des marques et des savoir-faire, des bases de données et d'images... En matière de réutilisation des données publiques, elle assiste les administrations dans la mise à disposition auprès d'utilisateurs potentiels d'un répertoire (accessible en ligne). Deux décrets du 10 février

2009 viennent de consacrer le principe de l'intéressement, permettant ainsi aux administrations gestionnaires de dégager de nouvelles marges de manœuvre budgétaires, tirées de la valorisation.

Administration et sécurité juridique

La Direction des affaires juridiques (DAJ) a effectué près d'un millier de consultations et contribué à la création des fonds de dotation, à la réforme des incapacités commerciales et des baux commerciaux, à la création de l'Autorité de la concurrence et de l'Autorité de la statistique publique. Elle a modifié le régime juridique des contrats de partenariat public-privé, publié le nouveau Code des marchés publics et contribué à la loi portant plan de relance. Assurant un rôle pivot en matière de coordination, elle a suivi la mise en œuvre de la loi de modernisation de l'économie (LME) et a établi un suivi des contentieux importants. Agent judiciaire du Trésor pour l'ensemble des ministères, la direction a ouvert près de 4 500 nouveaux dossiers. Près de 3 000 décisions de justice ont été rendues, qui ont abouti au prononcé de 173 millions d'euros au bénéfice de l'État, à comparer aux 13 millions à sa charge.



La communication au service de l'action

Le Service de la communication (SIRCOM) a vocation à impulser la communication ministérielle et à garantir sa cohérence pour entraîner l'adhésion des publics. 2008 a vu le service participer à l'organisation des manifestations de la Présidence française de l'Union européenne, tout en poursuivant son action de promotion des politiques économique, financière et de l'emploi. Plusieurs campagnes ont été lancées sur la modernisation de la fonction publique, la promotion de la déclaration préremplie et celle de la télédéclaration. Le SIRCOM a également piloté des études et des sondages, représenté le Ministère à des salons (Salon des maires, Salon de l'emploi public, Salon des experts-comptables), organisé des colloques (5^e conférence sur la qualité des services publics, colloque sur le nouveau crédit impôt recherche), des opérations de presse des ministres...

Des achats au meilleur coût pour l'État

Suite à la décision du Conseil de modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007, le Service des achats de l'État (SAE) a été créé par décret du 17 mars 2009. Ce nouveau service dotera l'État d'une organisation plus efficace afin de réaliser au meilleur coût ses achats courants : fournitures et mobilier de bureau, matériels et consommables informatiques, téléphonie, nettoyage... Le SAE assurera également, pour les ministères économique et financier, les missions assurées par l'ex-agence centrale des achats qui, en 2008, a engagé diverses actions de mutualisation au sein des ministères et développé des actions innovantes en matière de développement durable.

Anticiper les crises et identifier les risques

Le Haut Fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS) coordonne la politique de défense économique, mission qui devrait évoluer vers la notion de sécurité économique avec la parution du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

En 2008, son action a par exemple porté sur la mise en œuvre des directives nationales de sécurité dans les secteurs d'activité d'importance vitale et sur la politique de sécurité des systèmes d'information. Le Service de coordination à l'intelligence économique s'est notamment concentré sur la protection du patrimoine stratégique national, par une enquête relative aux plates-formes d'échanges d'informations des pôles de compétitivité.

Au service du consommateur

Le Service commun des laboratoires (DGCCRF-DGDDI) fédère 11 laboratoires regroupant 433 scientifiques et techniciens qui effectuent 80 000 analyses par an, dont les trois quarts concernent des échantillons alimentaires. Le SCL participe à la lutte contre la fraude et veille à garantir la loyauté des transactions. Le tout au service du consommateur, comme en témoignent deux actions importantes de 2008 : la recherche de mélamine dans des produits à base de lait ou de soja et l'identification du diméthylfumarate dans des chaussures et des sièges.

Tracfin : 14 465 signalements reçus

Akteur clé du pôle ministériel de lutte contre les circuits financiers clandestins, Tracfin a transmis 487 dossiers aux divers destinataires habilités, sur la base de signalements en hausse de 17 %. En 2008, le service a aussi renforcé ses relations avec les professionnels concernés par la lutte antiblanchiment par des actions d'information, de formation et de sensibilisation.

● ● Pour en savoir plus

www.apiefrance.com

www.tracfin.minefi.gouv.fr

www.institut.minefi.gouv.fr

Plus de 400 scientifiques et techniciens procèdent à tous types d'analyses au Service commun des laboratoires.



Chaque année, les différentes formes de fraude privent l'État et les régimes sociaux de 28 à 40 milliards d'euros de ressources. Face à l'ampleur prise par la fraude fiscale et sociale et à la diversité croissante des méthodes utilisées, l'État a mis en place en avril 2008 la Délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF).

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE AUX FINANCES PUBLIQUES UNE PRIORITÉ

Coordonner l'action

La DNLF veille à la coordination des actions menées par l'État et les organismes de protection sociale. De même, la délégation entretient un lien étroit avec l'autorité judiciaire et les services qui luttent contre cette fraude. Elle a porté des propositions lors de la négociation des conventions 2009-2012 liant l'État à la Caisse nationale d'allocations familiales et à la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

Améliorer la connaissance des fraudes

La DNLF a élaboré une typologie des fraudes et travaillé également à la mise au point d'une évaluation statistique annuelle des fraudes aux finances publiques. Elle a élaboré 18 indicateurs de suivi de l'activité des administrations et des caisses de sécurité sociale en matière de lutte contre la fraude.

Développer l'échange d'informations

Le partage des informations entre organismes permet d'augmenter l'efficacité de l'action. La DNLF y contribue en encourageant, d'une part, l'accès des agents chargés des contrôles aux bases existantes et, d'autre part, le développement des échanges de fichiers, dans le respect de la loi informatique et libertés. Elle contribue à l'échange de bonnes pratiques ainsi qu'à des formations croisées pour les différents corps de contrôle.

Combattre la dimension internationale de la fraude

Le développement des échanges et la liberté de circulation en Europe exigent de penser aussi l'action en termes transnationaux, les fraudes ne connaissant pas de frontières (fraude à la résidence, chiffre d'affaires non déclaré en France...).

Animer les comités locaux de lutte contre la fraude

En 2008 a été lancée l'expérimentation d'un nouveau dispositif interministériel local de lutte contre la fraude. Sont notamment expérimentés, dans 35 départements, des comités uniques couvrant tout le spectre des missions, y compris la lutte contre le travail illégal. L'expérimentation sera évaluée fin 2009.

Lutter contre le travail dissimulé

La lutte contre le travail dissimulé est un objectif constant de la politique de lutte contre les fraudes. Elle passe notamment par le développement d'opérations conjointes (travail, sécurité sociale et fiscalité), plus dissuasives et plus efficaces.





SECRÉTARIAT GÉNÉRAL – SERVICE DE LA COMMUNICATION

139, rue de Bercy 75572 Paris Cedex 12 – Tél. : 01 40 04 04 04

www.budget.gouv.fr – www.comptes-publics.gouv.fr – www.fonction-publique.gouv.fr

Parution : mai 2009

Conception & réalisation : SCRIPTO SENSU / 01 48 05 14 59 / www.scriptosensu.com

Photos : Brian Stevens/Scripto Sensu, Claude Gentiletti/Scripto Sensu, DR,
Sircom/MinEIE/MinBCFPF, REA, Assemblée Nationale, DGDDI/MinBCFPF